



*Regroupement des tâches concernant les travaux
d'isolation et d'étanchéité de l'enveloppe du bâtiment*

**COMMENTAIRES SUR LE PROCESSUS DE CONSULTATION
DANS LE CADRE DU MÉMOIRE DE L'AIQ**

**Adressés à la Commission de la construction du Québec dans le
cadre de la consultation 2015 en lien avec la juridiction de
métiers dans l'industrie de la construction au Québec**

COMMENTAIRES SUR LE PROCESSUS DE CONSULTATION

Nos commentaires au sujet du processus de consultation seront brefs et s'en tiendront à deux points précis : l'échéancier de travail et le processus de participation à la consultation.

En ce qui concerne l'échéancier de travail, nous avons été surpris par le peu de temps qui nous a été offert pour répondre à l'appel de la CCQ afin de déposer des mémoires et le moment de la tenue de la consultation. Vous le savez maintenant, nous avons dû faire des représentations auprès de la CCQ pour faire repousser la date de dépôt des mémoires. Beaucoup d'énergie (correspondances, rencontres de concertation avec les partenaires, associations patronales, associations syndicales, appels-conférence, etc.) a inutilement été dépensée pour solutionner cette situation problématique pour tous. Outre l'énergie dépensée à obtenir un délai convenable (que nous avons finalement obtenu), cet échéancier irréaliste proposé par la CCQ a entaché la crédibilité de la démarche et, à certains égards, a projeté l'image d'une CCQ insensible à la réalité quotidienne des gens de l'industrie ou, pire, fait la démonstration qu'elle ne comprend pas la complexité des enjeux véritables que cet exercice représente pour nous et l'énergie que nous devons et souhaitons déployer pour efficacement contribuer à l'avancement de métiers pour lesquels nous étions interpellés et l'industrie de façon générale.

Notre deuxième point porte sur le processus de participation. Parmi l'ensemble de la documentation fournie par la CCQ sur son site Web, deux courts – mais forts importants - passages ont attiré notre attention de façon particulière. Un premier passage fait référence à *l'utilisation du contenu des mémoires*. Il est mentionné que « les documents seront analysés, et leur contenu servira à nourrir le processus décisionnel du

Conseil d'administration de la CCQ en vue d'éventuels projets de changements règlementaires » (le souligné est de nous). Un deuxième passage met l'accent sur *l'utilité, la pertinence de la révision des activités*. La CCQ indique que « la révision périodique des activités comprises dans les métiers permet d'assurer qu'elles reflètent la réalité et les besoins changeants de l'industrie de la construction » (le souligné est de nous).

Selon nous, une association représentant un métier spécialisé, nous ne croyons pas que, dans sa forme actuelle, le processus de participation permettra d'atteindre ces deux objectifs centraux de la démarche. En effet, à aucun moment du processus il est prévu que les parties puissent présenter leur mémoire et/ou avoir l'occasion de valider, bonifier les recommandations les concernant qui seront faites au Conseil de la CCQ. À l'heure actuelle, nous nous retrouvons dans la situation où nous proposons des solutions et des pistes de solution à une instance non décisionnelle – le comité – qui, lui, disposera en faisant des choix et des recommandations à l'instance de décision, le Conseil. En aucune circonstance, le processus nous donne l'occasion de venir présenter, expliquer ou nuancer nos positions aux membres d'une instance décisionnelle.

Nous croyons qu'il s'agit là d'une grave lacune qui devrait être comblée à ce stade-ci de la présente démarche de consultation.

Afin de combler ce vide qui ne permet pas à l'exercice de révision des activités des métiers de véritablement et efficacement refléter « la réalité et les besoins changeants de l'industrie de la construction » et de « nourrir le processus décisionnel du Conseil d'administration de la CCQ », comme association de métier spécialisé, **nous faisons la recommandation que les associations de métiers spécialisés aient l'occasion de venir**

formellement présenter leur mémoire aux membres du Conseil d'administration de la CCQ et du CFPIQ. Dans la foulée de cette recommandation, nous demandons également à obtenir copie des recommandations/documents/rapports finaux du comité qui seront déposés aux membres du Conseil de la CCQ *avant* leur dépôt.

Nous croyons que la CCQ doit rendre publique sur son site Internet l'ensemble des mémoires qui lui seront acheminés, tout comme elle l'a fait pour les différentes problématiques lorsqu'elle a lancé la consultation. Nous croyons qu'il est nécessaire pour tous les intervenants ayant répondu à l'appel de la CCQ qu'ils puissent avoir accès aux mémoires dont les sujets concernent les questions sur lesquelles ils se sont prononcés.

En terminant, nous tenons à vous souligner qu'aussi fermement nous croyons à la démarche entamée par la CCQ et nous souhaitons qu'elle se déroule efficacement, autant nous sommes convaincus que pour y parvenir la CCQ doit utiliser plus justement l'expertise et les connaissances des entrepreneurs spécialisés en faisant participer formellement les associations d'entrepreneurs spécialisés au processus décisionnel